

## **CAP « C en B » du 11 octobre 2005**

La CFDT note une régression importante des possibilités d'accès à la catégorie B.

En effet, si les effectifs statutairement promouvables diminuent, les effectifs remplissant les conditions de la CAP ne cessent, eux, d'augmenter. Et c'est ainsi que les possibilités réelles de promotion régressent fortement : **de 2,17% en 2004 on tombe à 1,9% en 2005 ! (59 postes pour 3098 promouvables).**

Quand on considère que depuis 2003, c'est 800 agents de plus qui ont accédé à la promouvabilité de fait, les possibilités réelles, malgré les plans de qualification ministériels successifs, ne donnent aucune autre perspective que celle de la voie de garage.

C'est d'autant plus inacceptable que depuis plusieurs années ces agents n'ont cessé de se professionnaliser, de s'adapter aux modifications de structures et de faire les frais de la modernisation.

Pour couronner le tout, dans les nouvelles grilles indiciaires de la catégorie C, les échelons terminaux des échelles 4 et 5 n'ont bénéficié d'aucun point supplémentaire.

Quant au NEI, la demande de la CFDT de l'intégrer dans l'échelle 5, par la création d'un échelon supplémentaire, indice terminal 393, n'a pas été prise en compte dans la refonte.

**En conséquence, la CFDT demande que soit examiné un véritable plan social spécifique d'ampleur pour ces agents qui ne doivent pas être les éternels laissés pour compte.**